

Une maison en commun et deux enfants

Par tysondu, le 02/05/2008 à 17:47

j ai une maison en commun (50/50) mais depuis 1999 ou mon ex compagnont ma mise a la porte avec nos deux enfants, je ne sais pas quoi faire pour regulariser cet situation car aucun accord a l'amiable est possible que doit je faire

Par ly31, le 03/05/2008 à 07:05

Bonjour,

Je vous conseille de vous rendre chez votre Notaire et si toutefois vous envisagez d'aller plus loin, officialiser les choses !

Je vous souhaite bon courage

ly31